

## T A R I F S

### pour l'année scolaire 2021 - 2022

Ces tarifs sont révisables annuellement par le Conseil d'Administration de l'établissement.

### POUR LE SECONDAIRE

#### **Pensions (forfaits indivisibles) :**

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1<sup>er</sup>, 40 % au 2<sup>ème</sup> et 20 % au 3<sup>ème</sup>).

Interne	1 333 euros
Demi-pension (5 jours)	582 euros
Demi-pension (4 jours)	461 euros

### POUR LE SUPERIEUR

#### **Hébergement :**

Le tarif d'une chambre individuelle pour l'année scolaire est de 122 euros par mois pendant 10 mois pour une location du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

Le tarif d'une chambre à deux lits pour l'année scolaire est de 74 euros par personne et par mois pendant 10 mois pour une location du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

#### **Pensions (forfaits indivisibles) :**

(ces pensions sont perçues selon un forfait modulé en fonction des trimestres : 40 % au 1<sup>er</sup>, 40 % au 2<sup>ème</sup> et 20 % au 3<sup>ème</sup>).

Interne – externé (*)	1 333 euros
Demi-pension (5 jours)	582 euros
Demi-pension (4 jours)	461 euros

(\*) A noter la restauration est à la charge de l'étudiant du vendredi soir au dimanche soir.

#### **Frais divers :**

Participation au frais de reprographie	15 euros par trimestre
--	------------------------